

**Notice explicative des remboursements de frais de ministère**

**au 1er janvier 2021.**

1. Indemnité kilométrique

Le montant des indemnité kilométriques sera remboursés sur la base forfaitaire d’une voiture de 5CV fiscaux parcourant 10 000 km annuel, soit **0,42€/km.** Pour le remboursement des frais kilométriques des véhicules motorisés à 2 roues, le remboursement forfaitaire est de 0,27€/km (base 3CV et 5000 km annuel).

Dans tous les cas, veuillez bien détailler tous les déplacements (feuille 2 du fichier remboursement des frais).

1. Frais téléphonique

Le forfait téléphone portable est remboursable mensuellement à hauteur de 50% sur justificatif de facture. Ce remboursement exclu la prise en charge des forfaits comprenant l’achat du portable.

1. Frais de repas

Les frais de repas sont remboursés à hauteur de **9€65** maximum lorsque les conditions pour les frais de repas sont remplies (en déplacement ou ne pouvant être de retour avant 13h ou 22h). Ce forfait de 9€65 par repas est remboursable même si le demandeur ne « consomme » pas de repas ou déjeuner (une justification du déplacement suffira).

1. Transport en commun

L’abonnement des transports publics souscrit par le pasteur pour le trajet entre son domicile et le lieu de travail (locaux de l’Église) est remboursé sur justificatif de facture à hauteur de 50% du coût de l’abonnement 2e classe. Le pass Navigo **(75.20€)** est remboursé en totalité en région parisienne.

1. Déménagement

Le déménagement d’un collaborateur peut être pris en charge à hauteur de 5000€ maximum dans le cadre d’une mutation au sein de PERSPECTIVES.

1. Livres

L’achat de livre pour sa formation personnelle sont remboursés à hauteur de 100€ par an.

1. Autres frais de ministères

Pour les autres frais de ministères non renseigné dans ce document, vérifiez auprès du service administratif la possibilité de procéder à ces remboursements au préalable.

1. Participation au bureau

La participation au bureau, indexée sur l’indice INSEE DU 3 eme trim 2020 a été augmenté de 0.46%.

Elle s’élève à 121.70€ par mois pour 2021.